



Ministère de l'Intérieur

Le 26 février 2020

Communiqué de presse

Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, et Laurent Nuñez, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, se navrent de la faiblesse des propositions passésistes de Marine Le Pen concernant la sécurité intérieure.

Dans la présentation d'un programme sur la sécurité qui n'évoque ni le terrorisme – renvoyé à plus tard – ni la lutte contre les violences, la présidente du Rassemblement national ignore les menaces de demain, ne répond pas à celles d'aujourd'hui et alterne entre mesures déjà en vigueur et vieilles lunes de l'extrême-droite. Rien d'étonnant de la part d'une responsable politique qui a voté contre la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (loi SILT) en 2017, s'était prononcée contre la loi sur le renseignement en 2015, et qui dirige un parti dont les députés européens ont systématiquement rejeté le PNR, outil déterminant dans la protection de nos frontières.

Le programme de la présidente du Rassemblement national propose, par exemple :

- le rétablissement des peines planchers, créées en 2007 et supprimées en 2014 car elles n'avaient pas fait reculer la récidive ni même fait augmenter la durée des peines prononcées ;
- l'instauration d'une sécurité à deux vitesses en fonction du revenu. Un crédit d'impôt est la seule solution proposée contre les cambriolages, la présidente du RN estimant sans doute que seuls les Français assujettis à l'impôt sur le revenu peuvent en être victimes ;
- une sécurité du moins-disant. Marine Le Pen propose ainsi d'augmenter les moyens de la sécurité en France et le nombre d'effectifs de police et de gendarmerie de 7000, alors même qu'elle s'est opposée depuis 2017, budget après budget, à l'augmentation de plus d'un milliard d'euros des moyens dédiés aux forces de sécurité intérieure et à la création de 10 000 nouveaux postes de policiers et gendarmes sur le mandat – 4500 ont d'ores et déjà été créés et 2000 sont prévus pour 2020.

Plusieurs propositions de ce programme s'avèrent en outre relever de dispositifs déjà en vigueur, ce qui interroge sur la réalité de l'intérêt porté par Marine Le Pen aux questions de sécurité :

- une meilleure information des maires concernant la présence d'individus dangereux, notamment radicalisés, sur le territoire de leurs communes est déjà en place depuis la circulaire du ministre de l'Intérieur du 13 novembre 2018 ;
- les expulsions de personnes étrangères en raison d'infractions commises sont d'ores et déjà au fondement d'un grand nombre d'arrêtés d'expulsion ;

- la possibilité de porter plainte sur les lieux de l'infraction existe déjà. Elle a été largement renforcée grâce au déploiement de plus de 100 000 tablettes et smartphones à usage des forces de l'ordre ainsi qu'à la création de plateformes en ligne contre la haine sur internet, les usages frauduleux de carte bancaire et les violences sexuelles et sexistes. Le dispositif de plainte en ligne actuellement en préparation viendra parachever cet ensemble de mesures ;
- quant à l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans, il est sans objet puisque les mineurs de plus de 16 ans peuvent d'ores et déjà être jugés comme des majeurs quand les faits ou la personnalité du mineur le justifient.

Jouant sur les peurs, Marine Le Pen s'émeut d'une soi-disant « explosion de l'insécurité ». La vérité est que la délinquance évolue en permanence et nécessite un constant effort d'adaptation de nos forces et de nos dispositifs. S'il est vrai que les statistiques des violences volontaires augmentent (en raison, notamment, d'une plus grande propension des femmes victimes de violences conjugales à porter plainte), les vols à main armée n'ont jamais été aussi faibles (2000 par trimestre contre 4000 par trimestre il y a 10 ans), et il en va de même pour les vols violents, en baisse de 2% en 2019. Quant aux cambriolages, leur nombre est stable après une baisse de 6 % en 2018.

Face aux questions de sécurité, Christophe Castaner et Laurent Nuñez demandent du sérieux et de l'ambition. C'est l'objet du Livre blanc de la sécurité intérieure, en cours de rédaction, qui portera une véritable analyse des menaces et des solutions à apporter. Il prend, lui, appui sur une vraie consultation des forces de sécurité intérieure, des spécialistes au sein et à l'extérieur du ministère, des élus locaux et des citoyens.

**Service de presse de M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur et de
M. Laurent NUÑEZ, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur :**
01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr